



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mai 2000

Modification du tableau des effectifs

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Juin 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

*Adjoint*s :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Excusés :

*Adjoint*s :

M. Jean-Claude ALAZARD

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200300

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000

Direction Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

I - ETAT CIVIL

La complexité des affaires traitées au Service Etat Civil, la nécessité d'une maîtrise dans les procédures administratives et juridiques de l'état civil nécessitent de renforcer l'encadrement de ce service.

Ce renforcement doit s'opérer par la transformation d'un poste d'adjoint administratif en rédacteur.

II - REGLEMENTATION

Par délibération en date du 3 mars 2000, le Conseil Municipal a créé un poste de rédacteur à la Direction de la Réglementation afin d'assurer une mission de conseil et d'assistance administrative et juridique auprès de victimes de nuisance.

Un appel interne à candidatures et un appel externe (ouvert aux rédacteurs et attachés) sont restés infructueux : aucune candidature statutaire n'a été enregistrée.

C'est pourquoi, le jury a examiné un certain nombre de candidatures non statutaires. A été retenue la candidature d'une jeune juriste, niveau DESS, disposant d'une première expérience significative dans le domaine concerné (puisqu'elle est conseillère juridique dans une association d'aide aux victimes et médiation judiciaire).

III - DIRECTION INFORMATION COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

2 postes de rédacteurs sont vacants à la Direction Information Communication et Relations Extérieures. Les appels à candidatures internes et externes sont restés infructueux.

2 agents intérimaires ont été recrutés pour une durée déterminée.

Afin d'éviter un recrutement contractuel, il est proposé de recruter les 2 agents visés ci-dessus sur le grade d'agent administratif.

IV - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION

L'extension des missions de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication et notamment l'aide à apporter à la Communauté d'Agglomération conduisent aujourd'hui à proposer de renforcer l'effectif du service. Il s'agit de pouvoir intervenir rapidement et efficacement sur le parc de matériel informatique de la Ville et de la Communauté d'Agglomération de Niort par la mise en place de postes de travail (PC et imprimantes) chez les utilisateurs, l'installation de logiciels sur les postes, d'apporter une assistance aux utilisateurs en difficulté.

A cet effet, il est indispensable de créer un poste d'Agent Technique statutaire pour remplir ces missions.

V - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DU TEMPS LIBRE

La délibération du 28 avril 2000 portait transfert à la Ville de Niort, des centres de loisirs et créait les emplois correspondant à ce transfert.

Il apparaît que les centres de loisirs accueillent de plus en plus des très jeunes enfants. Les responsables et les animateurs doivent faire face aux besoins spécifiques de ces enfants.

Il est ainsi indispensable d'encadrer les animateurs et de leur apporter l'expertise d'une auxiliaire de puériculture.

Je propose ainsi de transformer un poste d'adjoint administratif en poste d'auxiliaire de puériculture.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la suppression d'un poste d'adjoint administratif, service des affaires démographiques,
- accepter la création d'un poste de rédacteur, service des affaires démographiques (cf. I) ;

- accepter la suppression du poste de rédacteur à la Direction de la Réglementation, créé le 3 mars 2000
- autoriser son remplacement par la création d'un emploi d'attaché contractuel (article 3, alinéa 3, loi du 26 janvier 1984) rémunéré sur la base du 1er échelon d'attaché territorial, indice majoré 347 (cf. II) ;
- accepter la suppression des 2 postes de rédacteurs à la Direction Communication Information et Relations Extérieures ;
- autoriser leur remplacement par la création de 2 postes d'agent administratif (cf. III) ;
- créer un poste d'Agent Technique Réseau, tel que défini plus haut ci-dessus (cf. IV) ;
- de supprimer un poste d'adjoint administratif à la Direction de l'Enseignement Primaire et du Temps Libre ;
- de créer un poste d'auxiliaire de puériculture dans ce même service (cf. V).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)